



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 2 mai 2022, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 33.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2022,
tel que déposé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 mai 2022
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 avril 2022, et de la séance extraordinaire du 19 avril 2022.
4. 1re période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources Humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective
 - 8.3 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 8.4 Autorisation de signature
 - 8.5 Annulation de la résolution 2021-04-048
 - 8.6 Achat de bornes 911
 - 8.7 Nomination des membres du comité technique projet rue Stokes
 - 8.8 Renouvellement de contrat de déneigement – MTQ
 - 8.9 Entente de collecte
 - 8.10 Contrat 2022 – débroussaillage
 - 8.11 Achat d'une tondeuse à gazon commercial
 - 8.12 Achat d'une remorque
 - 8.13 Demande d'avis de conformité à la réglementation municipale – CPTAQ
 - 8.14 Rapport annuel 2021 – bibliothèque municipale
 - 8.15 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale
 - 8.16 Demandes de l'Association Athlétique pour la fête du Canada 2022
9. Législation
10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

2022-05-077



No de résolution
ou annotation

Prochaine séance ordinaire

Lundi 6 juin 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 avril 2022, et de la séance extraordinaire du 19 avril 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 avril 2022, et de la séance extraordinaire du 19 avril 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1re période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions comme suit :

- Où sera située la borne électrique? Qui pourra l'utiliser et pourquoi un tel projet?
- L'image de Bury discrimine les francophones. Est-ce que la municipalité accepte ce fait et pourquoi continuer à les subventionner?
- Pourquoi la municipalité rembourse-t-elle les lunettes des employés?
- Est-ce que la prochaine caserne aura un nom anglophone seulement, comme présentement?
- Un citoyen demande à la municipalité de lui céder une partie du chemin Herringville de 20 pieds sur 1000 pieds (20000pieds 2), celui-ci relate également la coupe de bois faite par les voisins, selon lui la coupe n'est pas conforme.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

2022-05-078

2022-05-079



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 71480.19\$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 04-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

2022-05-080

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme ») ;

ATTENDU Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat ») ;

ATTENDU QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2 ;

ATTENDU qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM ;

ATTENDU QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022 ;

ATTENDU QUE le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury adhère au bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022 ;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente ;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat ;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective



No de résolution
ou annotation

conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions ;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme ;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant ;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

2022-05-081

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses disposition législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

8.4 Autorisation de signature

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire M. Denis Savage et la directrice générale greffière-trésorière, Mme Louise Brière a signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de décapage convenue avec l'entreprise Englobe.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Annulation de la résolution 2021-04-048

ATTENDU QU'il y a un délai trop grand entre l'adoption de la résolution et l'issue du projet ;

ATTENDU QUE ce délai nécessite l'annulation de la résolution;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'annuler la résolution numéro 2021-04-048.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Achat de bornes 911

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'exiger l'installation uniforme de la numérotation civique sur tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont répondu à la demande de soumissions, pour l'achat des dites bornes ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Groupe Signalisation/Signalisation de l'Estrie inc., pour l'achat de bornes 911, au montant de 19 148.68 \$, taxes en sus.

QU'un montant de 12 000 \$ soit pris à même le surplus réservé provenant du budget municipal 2021 et que le montant excédentaire soit pris à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans à compter de 2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Nomination des membres du comité technique projet rue Stokes

ATTENDU QUE la municipalité de Bury procède à des travaux de réfection des services municipaux rue Stokes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité technique avec un pouvoir décisionnel pour éviter des délais dans les travaux de chantier ;

2022-05-085



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité autorise le maire M. Denis Savage, le conseiller M. Marc Bilodeau, le coordonnateur des travaux publics M. Edward Jacklin ainsi que la directrice générale Mme Louise Brière à siéger sur le comité technique.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-05-086

8.8 Renouvellement de contrat de déneigement – MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec demande à la municipalité d'exécuter des travaux de déneigement de son réseau dans la municipalité sur une longueur de 1.44 kilomètre ;

ATTENDU QUE ces travaux font l'objet d'une entente pour une période de 5 ans ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec, au montant de 10 927.00 \$.

QUE la directrice générale Mme Louise Brière, soit autorisée à signer cette entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-05-087

8.9 Entente de collecte

ATTENDU QU'une proposition de l'entreprise Englobe, a été présentée, afin que la collecte de deux (2) bacs de recyclage ainsi que deux (2) bacs d'ordures soient récupérés directement dans la cour de l'entreprise, lors de leurs collectes respectives ;

ATTENDU QU'en contrepartie, deux (2) voyages de 10 roues, par année, d'un terreau au choix de la municipalité, seront octroyés gratuitement ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Englobe pour la collecte des dit bacs, directement dans la cour de l'entreprise, localisée au 109, chemin Maine Central, à Bury.

QUE la municipalité, pourra au moment convenu, récupérer 2 voyages de 10 roues, par année, d'un terreau au choix de la municipalité.

QUE ce terreau pourra être utilisé à la discrétion de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



8.10 Contrat 2022 – débroussaillage

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU D'autoriser l'exécution de travaux de débroussaillage des bords de chemins pour un montant de 18 000 \$, taxes incluses telles que budgétées.

DE retenir les services de « Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. » incluant sa machinerie à raison de 160 \$/heure, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Achat d'une tondeuse à gazon commercial

ATTENDU QUE la tondeuse à gazon doit être remplacée;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat d'une tondeuse à gazon commercial neuve de l'entreprise Scie à chaîne Claude Carrier, au coût de 10 012.00 \$, plus taxes.

QUE l'ancien tracteur soit remis, pour les pièces, à l'entreprise en échange d'un crédit.

D'affecter la dépense au fonds de roulement, réparti sur une période de 5 ans, débutant en 2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Achat d'une remorque

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat d'une remorque neuve de 16', de l'entreprise Remorques Laroche, au coût de 11 200.00 \$, plus taxes.

D'affecter la dépense au fonds de roulement, réparti sur une période de 5 ans, débutant en 2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Demande d'avis de conformité à la réglementation municipale – CPTAQ

ATTENDU QUE la compagnie Domtar inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

2022-05-089

2022-05-090

2022-05-091



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cette demande affecte plusieurs lots présents sur le territoire de la Municipalité, dont le propriétaire est Domtar inc.;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar inc. étant donné que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable;

DE permettre à la compagnie Domtar inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.14 Rapport annuel 2021 – bibliothèque municipale

2022-05-092

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU D'accepter le rapport annuel 2021 des activités de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.15 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

2022-05-093

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que la municipalité de proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne



No de résolution
ou annotation

de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.16 Demandes de l'Association Athlétique pour la fête du Canada 2022

2022-05-094

ATTENDU QUE l'Association Athlétique de Bury procédera à l'organisation de la fête du Canada le 1^{er} et 2 juillet prochain ;

ATTENDU QUE l'appui de la Municipalité de Bury est requis comme par les années passées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

D'AUTORISER une contribution financière de 3 000 \$ pour aider à défrayer les coûts de sécurité dans le parc Mémorial lors de la fête du Canada.

D'AUTORISER les pompiers à participer à l'évènement sur une base volontaire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Des citoyens posent les questions suivantes :

- Concernant le statut bilingue de la municipalité
- Concernant la liste des comptes
 - #12 est-ce qu'on avait trop chargé?
 - #26 Pourquoi un cout si élevé?
 - #65 pourquoi seulement en anglais?
 - #70 est-ce qu'on a engagé un inspecteur?
- Sur les points à l'ordre du jour suivants :
 - 8.6 – qui fera l'installation?
 - 8.7 – Est-ce une obligation? Pourquoi le maire et la DG doivent assister?
 - 8.12 – une remorque a déjà été achetée il y a quelques années, pourquoi une autre?
 - 8.16 – Selon un citoyen l'Association Athlétique n'est pas un organisme à but non lucratif, pourquoi la municipalité répond à leurs demandes?

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 21h 09.

2022-05-095



No de résolution
ou annotation

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 juin 2022, à 19 h 30
au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière,
certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les
sommes à payer dans les résolutions numéro 2022-05-079, 2022-05-084,
2022-05-088, 2022-05-089, 2022-05-090, 2022-05-094.

Signé ce 3 mai, 2022.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière